

Mussche. *Margareta dictus Muschs, filia quondam Johannis dicti Mussche*, donne, devant les échevins de Bruxelles, une rente, pour la chapellenie des Saints-Pierre-et-Christophe, dans l'hôpital desdits saints, sis in loco dicto truijsbroec (Ruijsbroeck), *ad et supra vineam unam ... retro nemus dictum Nuvenbosch*, 1398, le 3 septembre (G., c. 3, N° 473).

Mutse, voir **Walcourt**.

Muuls (Pierre), fils de Corneille, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, à Breedene, au métier de *sheer Woutermans*, avec 6 hommages, tenus par Nicolas Reijfins, Pierre van Aertrijcke, Jacques, fils de Jacques Maertins, etc. (parmi les tenants et aboutissants : Antoine van den Berghe, Antoine dauxy, etc.), 1313, le 27 juin : un trèfle. L. : . Pie-
... vrl (!) (Fiefs, N° 7637).

N

Nadons, T. III, p. 9, comp. les armes de Guillaume Nadons avec celles de Ladoen, Lad[d]uijns.

Naeijer, voir **Verhaeghe**.

Naen, voir **Winghe**.

Namur, voir **Soiron**, **Woelmont**.

Nassau, voir **Bierbeek**, Suppl.

Navagne. *Goffar[t] de Naivaelhe (Naivailhe, Naivailhe, Naivaengne)*, échevin de la haute justice de Hollogne-sur-Geer, 1328, 33, 6, 49; tenancier du chapitre de Saint-Aubain, à Namur, dans la cour de Hollogne-sur-Geer, 1339 : un lion couronné, à la queue fourchée, accompagné au flanc dextre d'une rose. L. : *S Goffar de Na* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Navarre, voir **Rohan**.

Naveau. *Jehan Navea*, échevin de la haute cour de Darion, 1360 : un lion et un étrier, accostés; au chef chargé de trois navets. C. : un navet. L. : *vea de* ... (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— *Jam[e]sin Navea*, 1366, 71; *Jehan Navea*, 1379, échevin de la haute cour de Hollogne-sur-Geer : un lion et un étrier, accostés, accompagnés au point du chef d'un macle; le tout sous une divise, surmontée de trois navets. C. : un navet. L. : *S Iohan Navea de* ... (Ibid.).

— *Johan Navea*, maire et échevin de la cour de Boelhe, 1383 : champ cassé; au chef chargé de trois navets. C. : un navet. L. : . *I. han Na* (Ibid.).

— *Henri Naveaux*, échevin de Tirlemont, 1643 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois coqs; aux 2^e et 3^e, deux fascés, surmontées d'un lambel. C. : un coq. L. : *S Henrici Naveavlæ scab thenen* (Ibid.).

Nellot, voir **Roose**.

DE RAADT, t. IV

Nepveu (Jacques le), homme de fief de la Salle de Lille, 1399 (n. st.), le 13 mars : un fretté; au franc-quartier chargé d'un lion. T. : un ange. L'écu accosté de deux léopards assis, adossés. L. : ✠ *S Iake* ... *le Nevev* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

Nerad, voir **Wolshoffer**.

Nettelin, voir **Sloc**.

Neufchâteau, voir **Tripotels**; **Argenteau**, **Hoen**, Suppl.

Voir le sceau du banc de justice de Neufchâteau-lez-Visé, aux armes du comte de Hoen, Pl. CCXX, fig. 2.

Neve (Corneille de), mari de damoiselle Marguerite Rauwels, fille de Thierry, qui tient, elle, de la cour de Vracene, par succession de feu Jeanne Verdonck (fille de Jean et de Jeanne Hauwe, dont la mère était Marie Rauwels, fille de Thierry), un fief de 7 bonniers, à Vracene, constituant, en partie, des arrière-fiefs, 1390, le 28 mai : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un poisson en bande; aux 2^e et 3^e, d'hermine à la fasce. C. : un pelican essorant, issant, sans sa pitié (Fiefs, N° 7303).

— (Corneille de), fils de damoiseau Pierre, déclare tenir, de la cour de Waes, un fief à Waesmunster, 1619, en mars. Son père, Pierre, scelle pour lui : un poisson en bande, accompagné en chef à senestre d'une étoile. C. fruste; on voit le pelican. L. : *de Neve* (Ibid., N° 7432) (voir **Steenland**).

Nevele, voir **Vaernewijck**; **Faille**, Suppl.

Nyenhus (Henri) (sans particule) (voir **Rade**), 1339 : une fasce de vair entre deux burelles, la 1^{re} sommée de deux chevrons entrelacés. L. : ★ *S Henrici de Ni. enhus* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 312).

Nieulant (Antoine), fils de damoiseau Antoine, déclare, comme mari de damoiselle Françoise van

den Foreeste, qu'il tient, du Vieux-Bourg, à Gand, *toet ten Helshoute*, à Tronchiennes (8 bonniers), qu'elle a reçu, le 20 avril 1616, devant les hommes de fief dudit Vieux-Bourg, de son père, damoiseau Liévin van den Foreeste, bailli de la cour féodale de Saint-Pierre, près de Gand, et ce de l'aveu de maître Jacques Canin, avocat au conseil de Flandre, marié à damoiselle Barbe van den Foreeste, fille aînée dudit Liévin, 1616. le 9 mai : un casque, accompagné en pointe d'une étoile. C. : un buste (fruste). L. : *S Antoni . Nievlant* (Fiefs, N° 2590).

Nieulant (Ferdinand), fils de damoiseau Antoine (il signe : F. Nieulant), fait dénombrement dudit fief (aboutissant à ceux des hoirs de damoiseau Jean van Coudenhove, de damoiseau Charles Borluut, seigneur de Schoonberghe, des hoirs de Georges van Wese-mael, etc.), qu'il a hérité de sa mère, damoiselle Françoise van den Foreeste, fille du damoiseau Liévin, seigneur de Mullem, morte veuve de son père, 1663, le 23 février : un casque. C. : un buste. Sans L. (cachet, empreint sur papier, appendu) (Ibid., N° 2620).

Nieuwenhove. Jean van den *Nuenchoven*, échevin de Bruxelles, 1541 : une fasce, surmontée de trois merlettes (rien d'autre). C. : un ... entre un vol, chargé d'une fasce (qui se présente sur l'aile senestre sous forme de bande, l'autre fasce invisible). L. : *annis Ni nhov ...* (!) (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 12).

Nieuwenhuizen. *Dominus Willelmus ex Nova domu, miles*, échevin de Bruxelles, 1545 : trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *✠ S.* *Nuvenhv ilitis* (Ibid.).

Nys, voir T. III, p. 41. M. R. Pick, archiviste de la ville d'Aix-la-Chapelle, dans une lettre qu'il nous écrit, en date du 18 décembre 1900, rectifie ainsi la description des armes de Charles de Nys, données, par nous, d'après une carte de visite : d'argent à la fasce de gueules, accompagnée en chef d'une aigle de sable, issante, et en pointe de trois (2, 1) étoiles de gueules. Cq. non couronné. C. : une aigle issante de sable. Elles se trouvent ainsi au-dessus de l'entrée du château de Raeren, sur des sceaux et cachets, et dans l'armorial de la confrérie des *Hirschschützen* (Tireurs au cerf) d'Aix-la-Chapelle, aux archives de cette ville.

Voici un fragment généalogique de cette famille, d'après M. Pick :

- I, Jacques Denys, à Aix-la-Chapelle, épousa, le 1^{er} octobre 1710, Marie-Agnès Brandt (aussi Branthén);
- II, Jacques-Joseph-Léopold Denys, docteur en droit, syndic de la ville d'Aix-la-Chapelle, épouse Jeanne-Thérèse von der Gracht;
- III, Pierre-Joseph-Barthélemy Denys (né en 1757), avocat à Aix-la-Chapelle, épouse Anne-Thérèse-Thekla-Caroline von der Gracht (née en 1758);
- IV, Jean-Joseph-Charles-Auguste Denys (né en 1792), président du tribunal de première instance (*Landgericht*) d'Aix-la-Chapelle, épouse, en 1830, Cornélie Dilthey;
- V, Jean-Joseph-Charles-Auguste, né en 1833, bourgmestre de Trèves, etc., épouse, en 1862, Augusta Beyl.

Nobelman, voir **Stroobant**.

Noyelles (*Ghilain, heere van*), *burchgrave van den lande van den Houcke*, comme mari d'Isabelle van Lichtervelde, dame de Staden, tient, du bourg de Bruges, une rente avec 10 hommages, etc., du chef duquel fief elle est *hooft redenareghe* et doit, lorsque le comte ou la comtesse de Flandre se trouve à Bruges ou à Male, *rudders provene, also men van ouden tijden ghecostumeert es*, 1515, le 13 juillet : écartelé de ... et de ... (plain, les 2^e et 3^e quartiers diaprés). C. : deux têtes et cols de chien, affrontés, colletés, bouclés. L. : *Sigi. domini de Noyelle* (Fiefs, N° 7839).

— (Sire François de), seigneur de Noyelles et de Staden, remet, au haut bailli d'Ypres, dénombrement, de fiefs à *Roosbeecke* (West-Roosebeke), *Pas-schendaale*, *Nieukerke* (Oost-Nieuwkerke), etc., 1545, le 20 novembre : mêmes écu et C. L. : *S Franchois de Noïelle chlr sr de Staden* (Ibid., Nos 5925, 5927, 5969, 5970, 5971).

Noijts (Guillaume), échevin d'Anvers, 1443 (n. st.) : trois chevrons ; à la bordure (simple). C. : une tête et col de cerf. T. dextre : une damoiselle. L. : *S Willem Noyts* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

Noot. *Henrick geheten van der Noet*, échevin de Bruxelles, 1449 : sceau décrit T. III, p. 48, mais la tête est cerclée, et non turbannée (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 9).

— (*Reynerus dictus van der*), même qualité, 1459 : sceau décrit, loc. cit. ; lisez : coquilles, au lieu de losanges (faute de plume) (Ibid., c. 4106, et Bruxelles).

— *Johannes, filius quondam Johannis dicti van der Noot*, même qualité, 1487, 8 (n. st.) : écu décrit T. III, p. 49, le lévrier sautillant (qualificatif omis). C. : une tête barbue (un peu fruste). L. : *S Jan vader Noet (Cambre)*.

— (*Hector dictus van der*), licencié-ès-lois, même qualité, 1489 : écu décrit T. III, p. 49. C. : même C. (un peu fruste). L. : *Segel Hector vader Noot* (Ibid.).

— (*Rolandus dictus van der*), échevin de Bruxelles, 1522 (n. st.) : cinq coquilles, rangées en croix, accompagnées en chef à dextre d'un maillet penché. C. : un buste (la tête cassée). L. : *S Roland di de Noot* (Etabl. relig., Chartreux, c. 4106, A. G. B.).

— (Jean van der), bourgmestre de Bruxelles, déclare qu'Antoine van der Noot, son neveu, fils de son frère, feu Antoine, et de damoiselle Barbe van den Driessche, veuve de celui-ci, tient, du Brabant, deux bois, à Assche, l'un, dit *den Winegembosch*, de 28 bonniers, l'autre de 12 bonniers (aboutissant au

bien de Jean Scockaert), 1524, le 7 mai : même écu, avec maillet. C. : un buste barbu. L. : *S Ian van der N...* (Aveux et dén., N° 5379).

Noot (Damoiseau Jean van der), seigneur de Carloo (cour censale et seigneurie, à Uccle); ses tenanciers donnent un acte, 1397, le 4 février : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, cinq coquilles, rangées en croix; aux 2^e et 3^e, un lion, chargé d'un écusson fruste. C. : un buste. L. : *S Ian van (!) Noot heer van ... rlo. (Cambre).*

— Jean-Antoine-Joseph, comte de *Vandernoot*, etc. (voir **Woelmont**), 1759 : cinq coquilles, rangées en croix. Ecu, ovale, sommé d'une couronne à

15 perles, dont 6 relevées. S. : deux lions regardants. Sans L. (cachet en cire rouge, dans une boîte de fer blanc) (B^{on} Arnold de Woelmont) (voir **Serjacops, Schat ; Cruijpelants**, Suppl.

Noppe, voir **Coijghem**, Suppl.

Nossegem, voir **Cruijpelants**, Suppl.

Noville. *Stassar de Novilhe, tenant*, emprunté, par *Giles de laygle* (Aigle), à *Colar de Viesvegnis* (Vivegnis), le lormier, 1378, .xvj. jours de fenal moy : un lion couronné, l'épaule chargée d'une rose. L. : ★ *S' Stas...*, *Novilhe* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Constant**, Suppl.).



OELENSBERCH, voir **Creeft**, Suppl.

Oemens, voir **Cache**, Suppl.

Oerdinge, voir **Taijen**.

OESTERWIJC, voir **Schat**.

Oijenbrugge, voir **Ligne**, **T[h]ibau[l]t**, **Vervoz**.

Oignies, voir **Woelmont ; Everbout**, Suppl.

Oisy, voir **Zwaef**.

Olhain. *Joos dollehain, sciltcnape, heere van Bouvengies* (Bouvigny?), déclare tenir, de la châtellenie de Courtrai, *igoet ten Broucke* (9 bonniers), à Vive-Saint-Bavon, avec bailli, 7 échevins et divers droits; sans date, commencement du xvi^e siècle : deux besants, ou tourteaux, en chef; le reste de l'écu est cassé. C. : une tête et col d'animal. T. : deux hommes sauvages, sans massue. L. : *S Iosse dolle ain* (Fiefs, N° 2029).

Olivier, voir **Tellier**.

Oliviers (*Johannes*), senior, échevin de Louvain, 1531 (n. st.) : le sceau décrit T. III, p. 65, des années 1505-21. Il y a lieu de remarquer que les trois meubles blasonnés feuilles de chêne, qui se retrouvent également dans les sceaux de *Johannes junior*, 1527-47, sont des pommes de pin (voir armorial manuscrit du xvi^e siècle, en possession de M. Max. de Troostembergh d'Oplinter).

Omalia (Guillaume) (sans particule), échevin du comté de Heers, 1640 : une croix, cantonnée de douze besants, ou tourteaux. L. : ✠ *Willem Omalia* (Arch. de Hasselt, Seigneurie de Heers).

Onbejaghen, voir **Valcke**.

Onredene, voir **Wesemael**.

Oosterhout, voir **Heyden**, Suppl.

Oosterlinc. Jean *Doesterlinge* déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château d'Harlebeke, un fief à *Deerlijk*, 1420, le . . mai : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) molettes. L. : *S Ian d. . s. erlinc* (Fiefs, N° 9729).

— Josse *Doosterlins* (et *Doosterlinc*), fils de Jean, déclare tenir, dudit château, un fief à *Deerlijk*, avec bailli, rente seigneuriale, etc., 1442 (n. st.), le 20 février : même écu. L. : *linc* (Ibid., N° 9735).

— *Pieter Oesterlinc, vriendelijke voocht* d'Adrienne *Spruits* (Spruijt), fille de Jean, qui tient, d'Adrien van *Zuudoort*, un fief à *Vracene*, 1527, le 20 mai : deux étoiles à cinq rais en chef et une merlette contournée en pointe. S. : un lévrier. L. : *Osterlinc* (Ibid., N° 7286).

Oostkerke (Jean, seigneur d'), chevalier, déclare tenir, du bourg de Bruges, *thof te Oostkerke*, l'amanie du métier d'Oostkerke, etc., 1421 (v. st.), le 23 avril : trois croissants. C. cassé (fort endommagé) (Fiefs, N° 8361).

Ophem (*Johannes de*), échevin de Bruxelles, 1458 : une bande de cinq losanges, le 1^{er} chargé d'une étoile à cinq rais. C. : une tête barbue cerclée. L. : *Si' Ian van Ophem* (voir T. III, p. 70) (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 4106. A. G. B.).

— (*Dominus Henricus de*), *dominus de Relegghem*,